



CONSEIL COMMUNAL
GLAND

Extrait de procès-verbal de la séance de Conseil communal du jeudi 2 mai 2013

Présidence: M. Michael ROHRER

LE CONSEIL COMMUNAL

- vu le préavis municipal N° 43 relatif à l'octroi d'un droit distinct et permanent de superficie à constituer sur la parcelle communale N° 4240 (Plan de quartier «Communet-Borgeaud») pour la construction d'un bâtiment d'habitations collectives à loyers modérés (A2);
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet;
- ouï le rapport de la Commission des Finances;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

- I. d'autoriser la Municipalité à constituer, sur la parcelle communale N° 4240 un droit distinct et permanent de superficie en faveur de la Coopérative d'habitation d'utilité publique Coopellia, pour la construction d'un bâtiment d'habitations collectives (A2) (PPA Le Communet-Borgeaud);
- II. d'accepter le cautionnement de la commune jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 2'000'000.-;
- III. d'autoriser la Municipalité à participer à l'abaissement des loyers pour un montant annuel de CHF 79'333.- basé sur un taux de référence actuel. Cette aide sera accordée durant 15 ans.

Le délai référendaire de 20 jours court dès l'affichage au pilier public.

Pour le bureau du Conseil communal

Le président:

Michael Rohrer



La secrétaire:

Mireille Tacheron